



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 18-293 AYANT POUR OBJET DE REMPLACER LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-274

À tous les contribuables de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, monsieur Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

QUE le conseil municipal de la susdite Municipalité a adopté le 14 février 2018, lors d'une séance ordinaire, le règlement no. 18-293 ayant pour objet de remplacer le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et abrogeant le règlement numéro 16-274;

QUE les intéressés peuvent consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité durant les heures normales de bureau;

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi;

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, ce 15^e jour du mois de février 2018.

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Simon Thériault